

STRATEGIE ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024 faisant ressortir un total de 1 030 824 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 26 180 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 020 848 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		287 549	142 886	169 088
Obligations et valeurs assimilées		478 348	561 789	573 900
Titres OPCVM		47 513	50 614	51 689
	3.1	813 410	755 289	794 677
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	74 310	98 117	86 386
Disponibilités	3.3	143 104	193 265	164 451
		217 414	291 382	250 837
TOTAL ACTIF		1 030 824	1 046 671	1 045 514
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	4 341	4 389	4 142
Autres créditeurs divers	3.5	5 635	5 799	7 704
TOTAL PASSIF		9 976	10 188	11 846
Capital	3.6	999 555	1 017 126	1 010 265
Sommes distribuables	3.7	21 293	19 357	23 403
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 293	19 357	23 403
ACTIF NET		1 020 848	1 036 483	1 033 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 030 824	1 046 671	1 045 514

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/202 3 au 30/09/202 3	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		11 644	36 390	16 646	37 238	45 798
Dividendes	4.1	5 632	12 643	8 086	11 752	11 752
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	6 012	23 747	8 560	25 486	34 046
Revenus des placements monétaires	4.3	1 877	4 488	1 772	4 356	6 551
Total des revenus des placements		13 521	40 878	18 418	41 594	52 349
Charges de gestion des placements	4.4	<4 341>	<12 842>	<4 389>	<14 007>	<18 149>
Revenu net des placements		9 180	28 036	14 029	27 587	34 200
Autres charges	4.5	<2 407>	<6 996>	<2 331>	<7 272>	<9 571>
Résultat d'exploitation		6 773	21 040	11 698	20 315	24 629
Régularisation du résultat d'exploitation		678	253	<485>	<958>	<1 226>
Sommes distribuables de la période		7 451	21 293	11 213	19 357	23 403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<678>	<253>	485	958	1 226
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		5 549	21 815	<41 474>	<37 458>	2 894
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		14 698	47 511	12 489	31 727	7 385
Frais de négociation de titres		<840>	<3 175>	<253>	<1 662>	<2 154>
Résultat net de la période		26 180	87 191	<17 540>	12 922	32 754

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/07/202 4 au 30/09/202 4	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/202 3 au 31/12/202 3
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>26 180</u>	<u>87 191</u>	<u><17 540></u>	<u>12 922</u>	<u>32 754</u>
Résultat d'exploitation	6 773	21 040	11 698	20 315	24 629
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 549	21 815	<41 474>	<37 458>	2 894
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 698	47 511	12 489	31 727	7 385
Frais de négociation de titres	<840>	<3 175>	<253>	<1 662>	<2 154>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<23 403>	-	<19 511>	<19 511>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>38 107</u>	<u><76 608></u>	<u><36 229></u>	<u><243 222></u>	<u><265 869></u>
Souscriptions	55 052	55 052	-	-	122 212
Capital	51 068	51 068	-	-	118 869
Régularisation des sommes non distribuables	2 954	2 954	-	-	584
Régularisation des sommes distribuables	1 030	1 030	-	-	2 759
Rachats	<16 945>	<131 660>	<36 229>	<243 222>	<388 081>
Capital	<15 543>	<126 561>	<35 220>	<237 737>	<380 820>
Régularisation des sommes non distribuables	<4 322>	<4 322>	<524>	<1 275>	<24>
Régularisation des sommes distribuables	2 920	<777>	<485>	<4 210>	<7 237>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>64 287</u>	<u><12 820></u>	<u><53 769></u>	<u><249 811></u>	<u><252 626></u>
<u>Actif net</u>					
_ En début de la période	956 561	1 033 668	1 090 252	1 286 294	1 286 294
_ En fin de la période	1 020 848	1 020 848	1 036 483	1 036 483	1 033 668
<u>Nombre d'actions</u>					
_ En début de la période	405	455	482	574	574
_ En fin de la période	421	421	466	466	455
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>10,60%</u>	<u>12,02%</u>	<u>-6,62%</u>	<u>1,37%</u>	<u>3,15%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 30/09/2024 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	99	3 996	4 407	0,43%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA	2 150	12 063	13 236	1,28%
TN0001800457	BIAT	116	11 495	12 544	1,22%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	7 600	15 457	15 528	1,51%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	1 069	11 299	11 659	1,13%
TN0007620016	MAGASIN GENERAL	86	451	619	0,06%
TN0005700018	MPBS	3 615	25 475	29 467	2,86%
TN0007180011	POULINA G H	2 080	18 711	18 710	1,82%
TN0006530018	SFBT	2 084	26 225	25 290	2,45%
TN0006560015	SMART TUNISIE	4 402	69 992	73 127	7,09%
TN0004100202	TPR	3 713	20 383	20 627	2,00%
TN0007270010	TUNISIE LEASING & FACTORING	399	6 014	6 578	0,64%
TN0006440010	EURO-CYCLES	1 400	17 814	17 987	1,74%
TN0001100254	ONE TECH HOLDING	1 800	16 460	16 529	1,60%
TNQPQXRODTH8	SAH LILAS	1 923	17 155	19 466	1,89%
TN0002100907	SPDIT SICAF	142	1 659	1 775	0,17%
Total actions et droits rattachés			274 649	287 549	27,90%

B- Obligations et valeurs assimilées

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	12 806	13 019	1,26%
Total obligations de sociétés			12 806	13 019	1,26%
Bons du trésor assimilables					
<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	482	432 058	465 329	45,14%
Total bons du trésor assimilables			432 058	465 329	45,14%
Total obligations et valeurs assimilées			444 864	478 348	46,40%

C- Titres OPCVM

TNBICIOE13Y6	FCP SMART TRAKER FUND	43	42 843	47 513	4,61%
Total OPCVM			42 843	47 513	4,61%
Total			762 356	813 410	78,91%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	BTCT				
TNQCYB6ZHJ26	BTC 52 SEMAINES 16/10/2024	75	75 000	74 310	7,21%
	Total BTCT	75	75 000	74 310	7,21%
	Total placements monétaires		75 000	74 310	7,21%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	140 907	196 280	176 334
Intérêts courus sur dépôt à vue	750	970	796
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<150>	<194>	<159>
Ventes titres à encaisser	2 032	-	1 397
Achats de titres à régler	<435>	<3 791>	<13 917>
	143 104	193 265	164 451

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 992	2 023	1 850
Rémunérations du dépositaire à payer	1 496	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	853	866	792
	4 341	4 389	4 142

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 224	5 250	7 082
Contribution sociale de solidarité à payer	300	300	400
Redevances CMF à payer	85	86	80
TCL à payer	26	36	13
Autres (retenue à la source à payer)	-	127	129
	5 635	5 799	7 704

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	51 068
Nombre de titres	23
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<126 561>
Nombre de titres	57
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	21 815
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	47 511
Frais de négociation de titres	<3 175>
Régularisation des sommes non distribuables	<1 368>

Capital au 30 septembre 2024

Montant	999 555
Nombre de titres	421
Nombre d'actionnaires	11

**Au 31 octobre 2024, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est inférieur au minimum prévu par l'article 3 du code des OPC, toutefois, il n'est pas en dessous de ce minimum pendant une durée de quatre-vingt-dix jours.*

Il est à rappeler que selon l'article 3 du code des OPC le conseil d'administration de la société doit procéder à sa dissolution lorsque son capital demeure, pendant quatre-vingt-dix jours, inférieur à un million de dinars.

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 septembre 2024 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	21 040	20 315	24 629
Régularisation du résultat d'exploitation	253	<958>	<1 226>
	<u>21 293</u>	<u>19 357</u>	<u>23 403</u>

4 – NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Dividendes	5 632	12 643	8 086	11 752	11 752
	5 632	12 643	8 086	11 752	11 752

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	37 701	23 174	8 233	24 428	32 659
Intérêts sur obligations	<31 689>	573	327	1 058	1 387
	6 012	23 747	8 560	25 486	34 046

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur BTC	1 253	2 413	966	1 597	3 126
Intérêts sur dépôt à vue	624	2 075	806	2 759	3 425
	1 877	4 488	1 772	4 356	6 551

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	1 993	5 872	2 022	6 689	8 540
Rémunérations du dépositaire	1 495	4 454	2 032	4 450	5 950
Rémunérations du gestionnaire	853	2 516	335	2 868	3 659
	4 341	12 842	4 389	14 007	18 149

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 873	5 413	1 809	5 419	7 248
Redevances CMF	254	755	264	854	1 102
Contribution sociale de solidarité	100	300	100	500	600
Autres retenues	118	316	83	288	379
TCL	62	212	75	211	242
	2 407	6 996	2 331	7 272	9 571

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV.

Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.